

**Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle  
relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et  
au folklore**

**Dix-septième session**

**Genève, 6 – 10 décembre 2010**

**DECISIONS DE LA DIX-SEPTIEME SESSION DU COMITE**

*Document établi par le Secrétariat*

DÉCISION EN CE QUI CONCERNE LE POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR :

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le président a soumis pour adoption le projet d'ordre du jour diffusé sous la cote WIPO/GRTKF/IC/17/1 Prov. 1, qui a été adopté.

DÉCISION EN CE QUI CONCERNE LE POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR :

ADOPTION DU RAPPORT DE LA SEIZIÈME SESSION

Le président a soumis pour adoption le projet de rapport révisé sur la seizième session du comité (document WIPO/GRTKF/IC/16/8 Prov.2) et ce rapport a été adopté.

DÉCISION EN CE QUI CONCERNE LE POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR :

ACCREDITATION DE CERTAINES ORGANISATIONS

Le comité a approuvé à l'unanimité l'accréditation de toutes les organisations mentionnées dans l'annexe du document WIPO/GRTKF/IC/17/2 en qualité d'observatrices ad hoc, à savoir : *African Cultural Regeneration Institute (ACRI)* / Institut Africain pour la Régénération Culturelle, *Asociación Akuaipa Waimakat*, *Asociación de Pueblos Indígenas de Venezuela (APIVEN)*, Association pour le développement de la société civile angolaise (ADSCA), *Consejo Maya de la Propiedad Cultural e Intelectual de Guatemala (SAQIL NAÖJ)*, *Free University Berlin Genetic Resources, Traditional Knowledge and Folklore (GRTKF Int.)*, Grand Conseil des Cris (*Eeyou Istchee*) (GCCEI), *Himalayan Folklore and Biodiversity Study Program* *IPs Society for Wetland Biodiversity Conservation Nepal*, *Intellectual Property Assets Rights Management (IPARM)*, *Organización Nacional Indígena de Colombia (ONIC)*, *Pacific Island Museums Association (PIMA)*, *Sonccoypa Cusicuynin*, *Tanzanian Intellectual Property Rights Network (TIP-Net)* et *l'Union pour le BioCommerce éthique*

DÉCISION EN CE QUI CONCERNE LE POINT 5 DE L'ORDRE DU JOUR :

PARTICIPATION DES COMMUNAUTÉS AUTOCHTONES ET LOCALES :  
FONDS DE CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES

Le comité a pris note des documents WIPO/GRTKF/IC/17/3, WIPO/GRTKF/IC/17/INF 4 et WIPO/GRTKF/IC/17/INF 6.

Le comité a vivement encouragé et invité les membres du comité et tous les organismes publics ou privés intéressés à contribuer au fonds de contributions volontaires de l'OMPI pour les communautés autochtones et locales accréditées.

Le président a proposé les huit membres ci-après qui siégeront à titre individuel au Conseil consultatif et le comité les a élus par acclamation : M. Stanley S. ATSALI, examinateur de brevets à l'Institut kényen de la propriété industrielle, Nairobi (Kenya), M. Heinjoerg HERRMANN, conseiller à la Mission permanente de l'Allemagne, Genève, Mme Lucia Fernanda INACIÓ BELFORT, représentante de l'Institut brésilien indigène de la propriété intellectuelle (INBRAPI), M. Musa Usman NDAMBA, représentant de la *Mbororo Social, Cultural and Development Association* (MBOSCUA), Mme Antonia Aurora ORTEGA PILLMAN, administratrice à la direction des inventions et des nouvelles technologies, Institut national pour la défense de la concurrence et la protection de la propriété intellectuelle (INDECOPI), Lima (Pérou), Mme Poppy SAVITRI, directrice du département traditions, direction générale des valeurs culturelles, de l'industrie cinématographique et des arts, Ministère de la culture et du

tourisme, Jakarta (Indonésie), M. Ngwang SONAM SHERPA, représentant de la *Nepal Indigenous Nationalities Preservation Association* (NINPA) et M. Emin TEYMUROV, attaché à la Mission permanente de la République d'Azerbaïdjan. Le président du comité a désigné M. Vladimir Yossifov, vice-président du comité, pour présider le Conseil consultatif.

#### DÉCISION EN CE QUI CONCERNE LE POINT 6 DE L'ORDRE DU JOUR :

##### EXPRESSIONS CULTURELLES TRADITIONNELLES / EXPRESSIONS DU FOLKLORE

Le comité a pris note du texte des projets d'articles relatifs aux expressions culturelles traditionnelles élaboré par le groupe de rédaction informel à composition non limitée créé par le comité, sur la base du document WIPO/GRTKF/IC/17/9 tel que modifié durant la session, texte dont une copie sera ajoutée au rapport de la présente session du comité, à la demande de ce dernier. Le comité a demandé que le texte soit mis à disposition en tant que document de travail en vue de sa prochaine session (9 – 13 mai 2011).

En outre, en vue d'améliorer encore les projets d'articles et, en particulier, de réduire le nombre d'options et de variantes proposées, le comité a invité son président, assisté de ses vice-présidents, à engager des consultations intersessions avec toutes les délégations avant la prochaine session du comité et à élaborer, si possible, un nouveau projet de texte des articles (texte du président) destiné à être examiné par le comité, si celui-ci le souhaite, à sa prochaine session.

Le comité a invité le Secrétariat à établir et mettre à disposition, en tant que document d'information pour la prochaine session du comité, un glossaire sur la propriété intellectuelle et les expressions culturelles traditionnelles, conformément à la recommandation formulée par le premier groupe de travail (IWG 1) intersessions dans son rapport succinct (WIPO/GRTKF/IC/17/8).

#### DÉCISION EN CE QUI CONCERNE LE POINT 7 DE L'ORDRE DU JOUR :

##### SAVOIRS TRADITIONNELS

Le comité a demandé au Secrétariat d'élaborer un nouveau projet de document WIPO/GRTKF/IC/17/5 rendant compte, avec mention de la source, des observations et des propositions formulées pendant la dix-septième session et de mettre à disposition ce projet supplémentaire en vue du deuxième groupe de travail intersessions (IWG 2) qui se réunira du 21 au 25 février 2011. Le Secrétariat a aussi été invité à apporter des modifications structurelles au document afin de rapprocher sa structure de celle du document du comité sur les expressions culturelles traditionnelles visées plus haut et à faire état de ces modifications structurelles dans le nouveau projet de document WIPO/GRTKF/IC/17/5.

Le comité a invité le Secrétariat à établir et mettre à disposition, en tant que document d'information pour l'IWG 2, un glossaire sur la propriété intellectuelle et les savoirs traditionnels, conformément à la recommandation formulée par le premier groupe de travail intersessions dans son rapport succinct (WIPO/GRTKF/IC/17/8).

#### DÉCISION EN CE QUI CONCERNE LE POINT 8 DE L'ORDRE DU JOUR :

##### RESSOURCES GÉNÉTIQUES

Le comité a demandé au Secrétariat de mettre à disposition des exemplaires de tous les documents pertinents ci-après à l'intention du troisième groupe de travail intersessions (IWG 3), qui se réunira du 28 février au 4 mars 2011 : documents WIPO/GRTKF/IC/8/11, WIPO/GRTKF/IC/9/13, WIPO/GRTKF/IC/11/10, WIPO/GRTKF/IC/11/11, WIPO/GRTKF/IC/17/6, WIPO/GRTKF/IC/17/7, WIPO/GRTKF/IC/17/10, WIPO/GRTKF/IC/17/11, WIPO/GRTKF/IC/17/INF/10, WIPO/GRTKF/IC/17/INF/11, WIPO/GRTKF/IC/17/INF/12 et

WIPO/GRTKF/IC/17/INF/13, ainsi que l'étude technique de l'OMPI concernant les exigences relatives à la divulgation d'informations en rapport avec les ressources génétiques et les savoirs traditionnels (publication de l'OMPI n° 786).

Le comité a invité les participants qui souhaitent que leurs observations soient examinées par l'IWG 3, à communiquer des observations écrites sur tous les documents de travail pertinents avant le 14 janvier 2011 et a demandé au Secrétariat de mettre aussi ces observations à la disposition de l'IWG 3.

Le comité a suggéré que l'IWG 3 consacre, en faisant preuve de souplesse, le temps adéquat à l'examen des objectifs et des principes et options, soit au moins une journée aux objectifs et aux principes et au moins deux journées aux options.

Le comité a aussi suggéré que l'IWG 3 commence par l'examen des objectifs et des principes avant de passer à celui des options.

Le comité a suggéré que l'IWG 3 établisse, en tenant compte de tous les documents et de toutes les observations susmentionnés, un projet de texte d'objectifs et de principes pour la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques ainsi qu'un projet de liste d'options pour les travaux futurs du comité sur la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, y compris, dans la mesure du possible, des recommandations de textes, et de transmettre au comité, pour sa session suivante, ce projet de texte et ce projet de liste, accompagnés de toutes recommandations de textes.

#### DÉCISION EN CE QUI CONCERNE LE POINT 10 DE L'ORDRE DU JOUR :

##### CLÔTURE DE LA SESSION

Le comité a adopté ses décisions relatives aux points 2, 3, 4, 5, 6, 7 et 8 de l'ordre du jour le 10 décembre 2010. Il est convenu qu'un projet de rapport écrit, contenant le texte de ces décisions ayant fait l'objet d'un accord et de toutes les interventions prononcées devant le comité, serait établi et diffusé avant le 18 février 2011. Les participants du comité seraient invités à soumettre des corrections écrites relatives à leurs interventions figurant dans le projet de rapport avant qu'une version finale du projet de rapport soit distribuée aux participants du comité pour adoption à sa prochaine session.

[Fin du document]